

PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne

COMITE SYNDICAL

18 MAI 2022

REYGADES



Ordre du jour

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du dernier compte-rendu

Décisions prises depuis le dernier comité syndical

Administration générale

Création de poste – catégorie B principal 2^{ème} classe

Mise à jour du tableau des emplois

RIFSEEP– mise à jour

Leader

Structure porteuse du GAL

Coordination de la candidature au volet territorial des fonds européens 2021/2027

Point d'étape sur la démarche de candidature

Développement territorial

Contractualisation régionale : approbation de la stratégie et du contrat

Plan de financement - Ingénierie de Cohésion Territoriale

Plan de financement GPECT

GEPCT : Premier bilan du Jobdating et présentation de l'étude en faveur des logements saisonniers

Plan de financement PAT

Avancement des projets PAT

Démarche patrimoniale : présentation du projet en cours

Tourisme

Bilan de la taxe de séjour 2021

Présentation Flux vision 2021 par Corrèze Tourisme

Questions diverses





Désignation du secrétaire de séance

RESULTAT DU VOTE:

Approbation du dernier compte-rendu du 11 mars 2022 à Beaulieu-sur-Dordogne.

RESULTAT DU VOTE:





Décisions du Président prises depuis le dernier comité syndical

Décision numéro	Objet	Observations
7- 2022	Communication GPECT Jobdating : affiches- flyers	Prestataires : Relief Communication 19100 BRIVE 225 € TTC COM ET DESING 19318 BRIVE CEDEX 216.94 € TTC Montant total : 441.90 €
8-2022	Avenant numéro 2 au marché de construction d'un bureau d'information touristique Vallée de la Dordogne à Collonges-la- Rouge: nouveau co-traitant	Ancien co-traitant : ARGETEC 24660 COULOUNEIX CHAMIER Nouveau co-traitant : SARL DEJANTE ENERGIES – SUD-OUEST 19 360 - MALEMORT

Décisions du Président prises depuis le dernier comité syndical

Décision numéro	Objet	Observations
9- 2022	Matériel informatique stagiaire et paramétrage	Prestataire: Amédia solutions Montant : 378 € TTC
10-2022	Communication GPECT et LEADER: banderoles Jobdating et dossier candidature LEADER	Prestataire – GPECT: C1SIGN Z19330 SAINT MEXANT Montant: 298 € TTC Prestataire – LEADER: OPALINE.COM 19500 MEYSSAC Montant: 550 € TTC

Décisions du Président prises depuis le dernier comité syndical

Décision numéro	Objet	Observations
11-2022	Taxation d'office – Règlement intérieur	Taxation d'office des hébergements classés: taux plein pour juillet et août 2021 et taux de 50 % pour le mois de septembre 2021 Taxation d'office des hébergements non-classés: taux plein pour juillet et août 2021 et taux de 50 % pour le mois de septembre 2021- Taux moyen 0.90 €/ nuitée/ personne. Les capacités d'hébergement et d'ouverture s'appuieront sur la déclaration faite auprès de l'office de tourisme Vallée de la Dordogne. Disposition valable pour que l'année de séjour 2021.

RESULTAT DU VOTE:

Création d'un emploi permanent de Rédacteur Principal 2ème Classe

Le Président, rappelle à l'assemblée :

Que conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant le tableau des emplois adopté le 16 octobre 2020,

Pour une bonne organisation des services, Le Président propose à l'assemblée délibérante, suite à un mouvement de personnel, la création d'un poste de **rédacteur principal de 2ème classe , à temps complet/ d'une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 1er juin 2022.**

Il est proposé au Comité syndical de :

- **DECIDER** d'adopter la création d'emploi ainsi proposée et à compter du 1er juin 2022,
- **PRECISER** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans des emplois seront inscrits au budget.

RESULTAT DU VOTE:



Mise à jour du tableau des emplois

Il appartient au comité syndical, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis du comité technique,

Considérant le tableau des emplois adopté par le comité syndical le 16 octobre 2020,

Considérant la création d'un poste de rédacteur principal de 2ème classe



CADRES OU EMPLOIS	CATÉGORIE	Effectifs budgétaires	DURÉE HEBDOM ADAIRE DE SERVICES (Nb d'heures)	Postes pourvus	Postes Vacants
------------------------------	------------------	----------------------------------	--	---------------------------	---------------------------

FILIÈRE ADMINISTRATIVE

Attaché territorial	A	4	35h	3	1
Rédacteur principal 2^{ème} classe	B	1	35 h	1	0
Rédacteur	B	1	35h	1	0
Adjoint administratif territorial	C	1	35h	0	1
Total		7		5	2

Il est proposé au Comité syndical :

- **D'ADOPTER** le tableau mis à jour à compter du 1er juin 2022.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans des emplois seront inscrits au budget.

RESULTAT DU VOTE:

RIFSEEP— mise à jour

Le RIFSEEP comprend deux parts :

- L'IFSE, indemnité de fonctions de sujétions et d'expertise : part liée au niveau de responsabilité et d'expertise du poste et prenant en compte l'expérience professionnelle de l'agent ;
- Le CIA, complément indemnitaire annuel : part liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent.

Considérant qu'il y a lieu d'appliquer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Le Président propose à l'assemblée délibérante de créer le RIFSEEP et de déterminer les critères d'attribution.

Il a pour finalité de :

- prendre en compte la place des agents dans l'organigramme de la collectivité et reconnaître les spécificités de certains postes;
- susciter l'engagement et valoriser l'expérience professionnelle des agents,
- donner une lisibilité et davantage de transparence,
- renforcer l'attractivité de la collectivité,
- fidéliser les agents.



RIFSEEP– mise à jour

Il est proposé au Comité syndical de prévoir :

- le versement aux agents titulaires, stagiaire et contractuels
- Une modulation de l'IFSE en fonction de l'expérience professionnelle selon les critères suivants :
 - La connaissance de l'environnement de travail et des procédures
 - La formation suivie
 - La capacité à exploiter l'expérience acquise
 - L'approfondissement des savoirs techniques et/ou de pratiques et leur utilisation, montée en compétences en fonction de l'expérience

RIFSEEP– mise à jour

Il es proposé au Comité syndical de prévoir que:

Ce montant fasse l'objet d'un réexamen au regard de l'expérience professionnelle :

- en cas de mobilité vers un poste relevant d'un même groupe de fonctions ;
- tous les 4 ans, en l'absence de changement de poste ou, pour les emplois fonctionnels, à l'issue de la première période de détachement
- en cas de changement de grade suite à une promotion.

RIFSEEP– mise à jour

De déterminer le montant du CIA en fonction des critères suivants :

- L'efficacité dans l'emploi et la réalisation des objectifs,
- Les compétences professionnelles et techniques,
- Les qualités relationnelles,
- La capacité d'encadrement ou d'expertise, ou à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

D'instaurer un mode de versement pour chacune des 2 parts : mensuel pour l'IFSE et annuel pour le CIA

RIFSEEP– mise à jour

- De prévoir un montant proratisé en fonction du temps de travail.
- De prévoir qu'en cas d'absence pour raison de santé, application du dispositif applicable aux fonctionnaires d'Etat soit le maintien dans les mêmes conditions que la rémunération pendant les congés de maladie ordinaire, les congés pour accident de service ou congés liés à une maladie professionnelle et les congés annuels, de maternité, d'adoption et de paternité et la suspension en cas de congés longue maladie, grave maladie et longue durée.
- De prévoir en cas de Période de Préparation au Reclassement (PPR), le régime indemnitaire est suspendu.

RIFSEEP– mise à jour

CADRES D'EMPLOIS	GROUPE DE FONCTIONS	PLAFOND ANNUEL ÉTAT IFSE	MONTANT ANNUEL PROPOSÉ PAR LA COLLECTIVITÉ - IFSE	PLAFOND ANNUEL ÉTAT CIA	MONTANT ANNUEL PROPOSÉ PAR LA COLLECTIVITÉ - CIA
FILIÈRE ADMINISTRATIVE					
Attachés territoriaux Secrétaires de mairie	Groupe 1	36 210 €		6 390 €	
	Groupe 2	32 130 €		5 670 €	
	Groupe 3	25 500 €	15 000 €	4 500 €	900 €
	Groupe 4	20 400 €	10 000 €	3 600 €	720 €
Rédacteurs territoriaux	Groupe 1	17 480 €	10 000 €	2 380 €	720 €
	Groupe 2	16 015 €		2 185 €	
	Groupe 3	14 650 €	8 000 €	1 995 €	400 €
Adjoint administratifs territoriaux	Groupe 1	11 340 €	6 000 €	1 260 €	250 €
	Groupe 2	10 800 €		1 200 €	

Le nouveau régime indemnitaire est applicable à compter du 1er juin 2022.

RESULTAT DU VOTE:

FONDS EUROPEENS



Rappel : programme LEADER 2014-2022



Actuellement en Vallée de la Dordogne Corrézienne :

- Programme de subventions européennes **FEADER-LEADER**
- Période de mise en œuvre : 2014-2020 + période de transition 2021-2022
- Stratégie : « **Faire de la Vallée de la Dordogne Corrézienne un territoire rural vivant et attractif en valorisant ses ressources locales** »
- Enveloppe : délégation de gestion d'une enveloppe de **2 030 398 €** de FEADER-LEADER
- Mise en œuvre par une **instance décisionnelle locale** basée sur un partenariat public/privé avec l'appui d'une équipe technique de 2 ETP
- **86 projets sélectionnés** depuis le début du programme



Rappel : programme LEADER 2014-2022

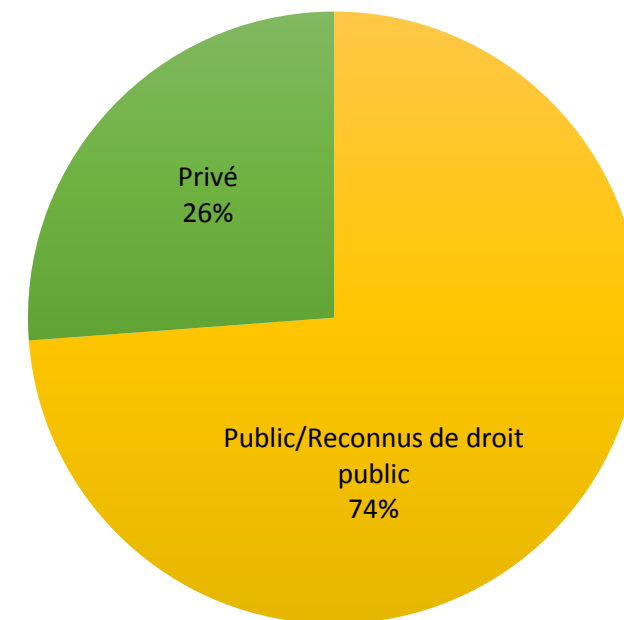


Une stratégie multi-thématiques avec une diversité de projets, mais une majorité de porteurs de projets publics :

86 projets sélectionnés au 25/03/2022 :

Nombre de projets et montant total d'aide LEADER par thématique :

- **Patrimoine** : 22 projets – 486 972 €
- **Tourisme** : 13 projets – 329 060 €
- **Évènements** : 19 projets – 298 143 €
- **Agriculture locale** : 5 projets – 279 468 €
- **Mise en réseau** : 8 projets – 196 334 €
- **Sports de pleine nature** : 12 projets – 190 917 €
- **Usages numériques** : 6 projets - 102 842 €



Statut des porteurs de projets



Programmation LEADER-FEDER 2021-2027



Lancement d'un appel à candidature par la Région Nouvelle Aquitaine, autorité de gestion des fonds européens, le 16 décembre 2021

Un dossier de candidature à déposer avant le 17 juin 2022 :

- ☐ Présentation du territoire
- ☐ Processus de mobilisation des acteurs locaux
- ☐ Analyse des besoins et du potentiel de développement du territoire
- ☐ Description de la stratégie de développement local
- ☐ Présentation du plan d'actions
- ☐ Plan de financement de la stratégie
- ☐ Pilotage de la stratégie de développement local



Programmation LEADER-FEDER 2021-2027



Méthodologie :



- ☐ Constitution d'une commission parmi les membres du Comité Unique de Concertation pour assurer le suivi de la démarche de candidature
- ☐ Concertation des acteurs locaux via une enquête en ligne en mars-avril
- ☐ Réunion de concertation du 2 mai : restitution des résultats et de l'enquête et ateliers participatifs
- ☐ Validations par le Comité Unique de Concertation



Définition de la nouvelle stratégie de développement LEADER-FEDER



À partir de l'analyse des besoins et du potentiel de développement du territoire, 3 enjeux transversaux :

Enjeu 1 :

Renforcer l'attractivité du territoire

Enjeu 2 :

Engager le territoire dans les transitions

Enjeu 3 :

Favoriser les coopérations entre acteurs



Des ambitions prioritaires à décliner en plan d'actions



Économie locale et employabilité :

- Maintenir et développer l'emploi local en soutenant les besoins des entreprises et des ressources humaines du territoire

Agriculture et environnement :

- Poursuivre la transition vers une alimentation locale, une agriculture et une sylviculture durables

Paysages, patrimoines et tourisme :

- Renforcer l'attractivité et le tourisme durable par la valorisation des patrimoines et des paysages

Culture et lien social :

- Soutenir les dynamiques et les pratiques culturelles qui favorisent le lien social et la qualité de vie



Prochaines étapes



Mai/juin 2022 :

- ☐ Envoi par mail de la synthèse des résultats de l'enquête et de la rencontre d'aujourd'hui.
- ☐ Validation de la nouvelle stratégie de développement local par :
 - Le Comité Unique de Concertation
 - Le Comité syndical du PETR
 - La CC Midi Corrézien et la CC Xaintrie Val'Dordogne
- ☐ Dépôt du dossier de candidature auprès de la Région Nouvelle Aquitaine **avant le 17 juin**

Automne 2022 :

- ☐ Sélection des territoires retenus par la Région Nouvelle Aquitaine



Début 2023 :

- ☐ Lancement de la nouvelle programmation de fonds européens



Approbation de la coordination de la candidature au volet territorial des fonds européens 2021-2027



Vu les statuts du PETR, notamment la mission de « mettre en œuvre les différents dispositifs de contractualisation avec l'Etat, la Région, le Département et l'Union européenne »,

Vu l'appel à candidatures auprès des territoires de Nouvelle Aquitaine pour la mise en œuvre de stratégies de développement local pour la période de programmation européenne 2021-2027 lancé le 16/12/2021,

Il est proposé au Comité syndical de :

- **VALIDER** la coordination et le dépôt de la candidature au volet territorial des fonds européens 2021-2027 par le PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne,
- **VALIDER** que la structure porteuse du GAL pour mettre en œuvre la stratégie de développement local dans le cadre du volet territorial des fonds européens 2021-2027 soit le PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne,
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les actes afférents à la candidature et au conventionnement,
- **CHARGER** Monsieur le Président de conduire le projet.

RESULTAT DU VOTE :



Contrat de développement et de transition





RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

Politique contractuelle territoriale: un socle d'objectifs / ambitions élargi

Des ambitions réaffirmées

- **Mobiliser un maillage de proximité pour l'action régionale** : un cadre stable et qui a donné des résultats
- **Donner de la visibilité à l'action régionale à 360°** : un objectif qui mobilise toute la Région
- **Un objectif phare: valoriser les atouts des territoires et renforcer leur attractivité**
- **Apporter un soutien renforcé aux territoires les plus vulnérables** : « discrimination positive » assumée

De nouvelles ambitions formulées

- **Contribuer à la territorialisation de la feuille de route Néo Terra** : viser de nouveaux modèles de développement
- **Miser sur les projets des territoires ruraux** : une gouvernance dédiée et soutien des projets
- **Favoriser les coopérations territoriales** : franchir un nouveau jalon pour faire davantage Région



Néo-Terra, le socle des Contrats de développement et de transitions

Feuille de route régionale dédiée aux **transitions en Nouvelle Aquitaine à horizon 2030**

- > Basée sur les travaux scientifiques d'Acclimaterra et d'Ecobiose
- > Démarche transversale et partenariale pour réussir collectivement la transition de notre territoire



1. L'engagement
citoyen

[En savoir plus](#)



2. La transition
agroécologique

[En savoir plus](#)



3. La transition des
entreprises

[En savoir plus](#)



4. Les mobilités
propres

[En savoir plus](#)



5. Un urbanisme
durable

[En savoir plus](#)



6. Un nouveau mix
énergétique

[En savoir plus](#)



7. Objectif « zéro
déchet »

[En savoir plus](#)



8. La préservation
de la biodiversité

[En savoir plus](#)



9. La préservation de
la ressource en eau

[En savoir plus](#)



10. La préservation
des terres agricoles
et forestières

[En savoir plus](#)



11. La Région, une
administration
exemplaire

[En savoir plus](#)

Les **11 ambitions** de la
feuille de route Néo Terra



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

Contrat de développement et de transitions: les modalités d'intervention de la Région

Contrat intégrateur des politiques régionales. La **Région mobilise l'ensemble de ses compétences** au service du développement des territoires:

LES POLITIQUES SECTORIELLES

- Articulées à la démarche contractuelle : énergie, environnement, circuit-court, tourisme, tiers-lieux, foncier, logement, mobilités, emploi-formation, numérique, santé

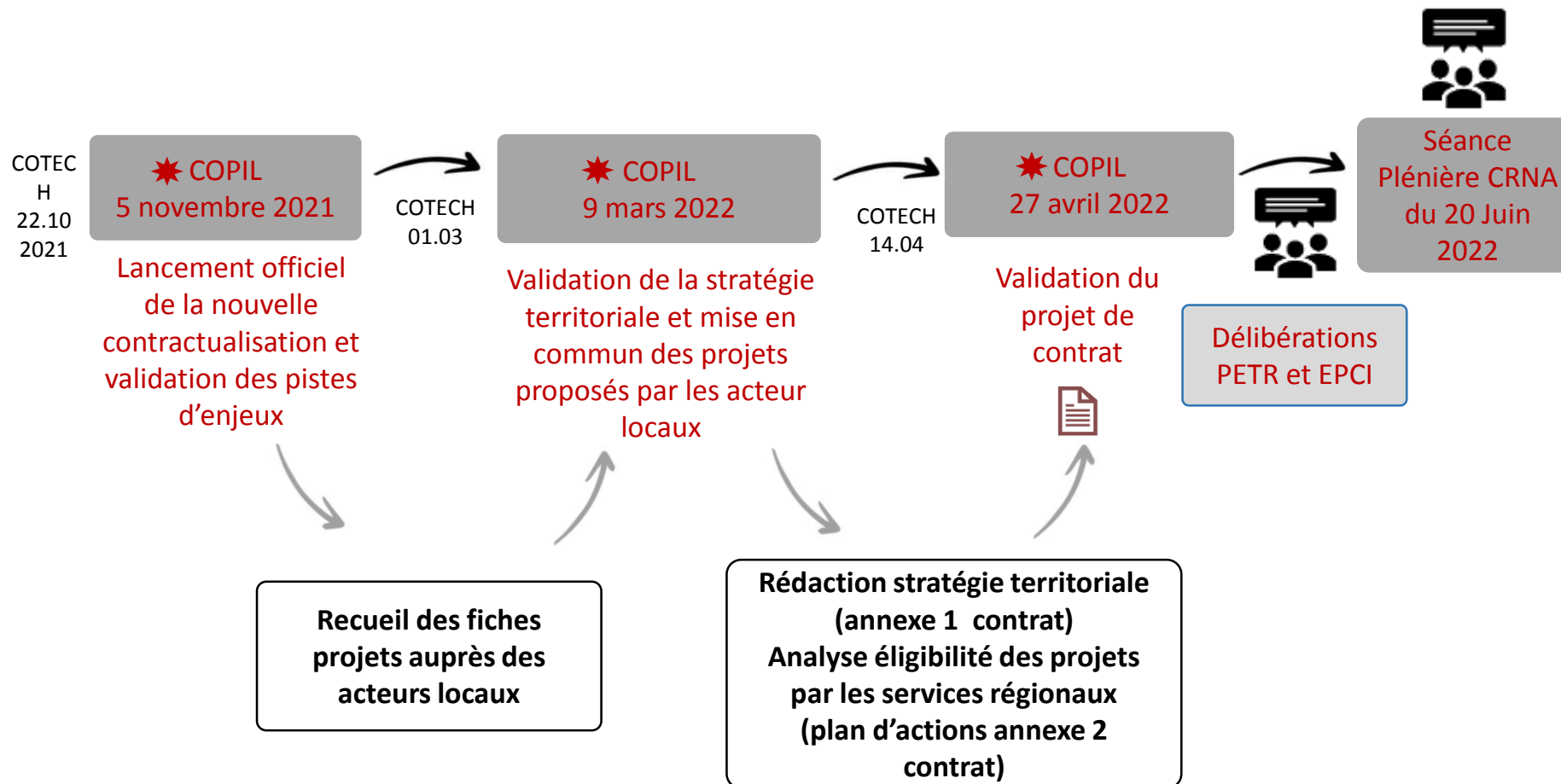
UN OUTIL DEDIE = LE CADRE D'INTERVENTION DE LA POLITIQUE TERRITORIALE *(adopté le 21 mars 2022)*

- Des interventions sur mesure et complémentaires aux RI sectoriels et aux fonds européens : ruralités, attractivité, développement, transitions



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

Le processus de co-construction Région-Vallée Dordogne Corrézienne





RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

Contrat de développement et de transitions 2023-2025

- ❖ Le **contrat** est construit autour d'une **stratégie territoriale partagée** avec la Région et précise les modalités du partenariat Territoire-Région pour sa mise en œuvre=**feuille de route du travail commun** .
- ❖ La stratégie territoriale vise à répondre aux **enjeux partagés**, présentés dans une « note d'enjeux », (**annexe 1 du contrat**).
- ❖ Le contrat intègre un **plan d'actions pluriannuel** , présentant les projets du territoire pouvant bénéficier d'un accompagnement régional . Ce plan d'actions est annexé au contrat (**annexe 2**).



Contractualisation régionale : la stratégie locale

Axe 1: Poursuivre la transition vers une **alimentation locale, une agriculture et une sylviculture durables**

Axe 2: Maintenir **l'emploi local et soutenir les besoins en formation des entreprises**

Axe 3: Renforcer **l'attractivité et le tourisme durable**

Axe 4: Accompagner un **urbanisme durable** via la **rénovation énergétique**, la revitalisation des **centres-bourgs** et la réduction des déchets

Axe 5: Favoriser la sécurisation de la **ressource en eau** via une gestion durable et pour tous les usages

Axe 6: Sensibiliser et encourager les citoyens à la **transition environnementale et écologique**



Contractualisation régionale : approbation de la stratégie et du contrat

Il est proposé au comité syndical:

- **D'APPROUVER** la stratégie présentée, elle constitue un projet de territoire de la Vallée de la Dordogne Corrézienne
- **D'APPROUVER** les termes du Contrat de Développement et de Transitions entre la Région Nouvelle-Aquitaine et les Communautés de communes Midi Corrèzien, Xaintrie Val' Dordogne et le PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ledit Contrat ainsi que tous les actes y afférents
- **DE CHARGER** Monsieur le Président de conduire le projet.

RESULTAT DU VOTE:



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



Plan de financement: Chef de projet cohésion territoriale

Monsieur le Président indique que le poste de chef de projet cohésion territoriale est nécessaire afin d'élaborer d'animer et mettre en œuvre la contractualisation régionale, d'assurer la mise en œuvre de la stratégie.

Monsieur le Président présente le plan de financement pour la période du **1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour le poste à mi-temps de chef de projet.**

La Région subventionne sur la base **d'un demi ETP à 50 % d'un salaire chargé, pour un montant maximum de dépenses éligibles de 25 000 € annuel.**



Plan de financement: Chef de projet cohésion territoriale

<i>Financiers</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
<i>Région Nouvelle Aquitaine</i>	<i>12 500 €</i>	<i>50 %</i>
<i>Autofinancement</i>	<i>12 500 €</i>	<i>50 %</i>
<i>Total</i>	<i>25 000 €</i>	<i>100 %</i>

Il est proposé au Comité syndical :

- **D'APPROUVER** ce plan de financement,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à demander les subventions auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout acte relatif à cette demande de financement,
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants aux budgets.

RESULTAT DU VOTE:



GPECT

GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET
DES COMPÉTENCES TERRITORIALE



Actualisation du plan de financement GPECT 2022

La stratégie GPECT ainsi que le plan d'action 2022-2024 ont été validés par le Comité de pilotage le 01/12/2021 et approuvés par le Comité Syndical le 13/12/2021.

Dans le cadre du Contrat de développement et de transitions 2022-2028, la Région Nouvelle-Aquitaine a renouvelée son soutien l'ingénierie dédiée à l'année 2022. La participation financière de la Région Nouvelle-Aquitaine est de 40 % maximum d'un ETP.

L'Etat via la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Nouvelle-Aquitaine peut accompagner la démarche locale suivant le plan de financement ci-dessous.



Actualisation du plan de financement GPECT 2022

Natures des dépenses	Dépenses prévisionnelles	Financeurs	Recettes prévisionnelles
	€		€
ANIMATION	46 600,00 €	FEADER – LEADER	25 148,00 €
		Etat	13 400,00 €
ACTIONS	21 585,00 €	Région	16 000,00 €
		PETR - Autofinancement	13 637,00 €
TOTAL	68 185,00 €	TOTAL	68 185,00 €

Actualisation du plan de financement GPECT 2022

Il est proposé au Comité syndical de :

- **APPROUVER** le plan de financement prévisionnel actualisé pour 2022,
- **AUTORISER** Monsieur le Président à déposer des demandes de subventions auprès de la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Nouvelle-Aquitaine, de la Région Nouvelle-Aquitaine et du GAL Vallée de la Dordogne Corrézienne,
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision,
- **INSCRIRE** les crédits correspondants aux budgets à partir de 2022,
- **CHARGER** le Président de conduire le projet.

RESULTAT DU VOTE:



Bilan des Job Dating spécial « Recrutements d'été »



**Vallee de la Dordogne
Corrézienne**
Authentique ...

JOB DATING

RECRUTEMENTS D'ÉTÉ

RESTAURATION CAMPING AGROALIMENTAIRE SPORTS NATURE ...
ET BIEN D'AUTRES ...

VALLÉE DE LA DORDOGNE CORRÉZIENNE
COLLONGES-LA-ROUGE • ARGENTAT • BEAULIEU • XAINTRIE • ETC...

LUNDI 25/04
15H - 17H
MEYSSAC
SALLE VERSAILLES

JEUDI 28/04
15H - 17H
ARGENTAT-SUR-DORDOGNE
SALLE DES CONFLUENCES

**FLASHEZ LE QR CODE
POUR VOUS INSCRIRE**
DU 04 AU 20 AVRIL

POUR PLUS D'INFORMATIONS

f PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne petr@valleedordogne.org 05 19 59 04 00





Deux sessions :

❖ MEYSSAC – Salle Versailles
Lundi 25 avril de 15h à 17h

❖ ARGENTAT – Salle des Confluences
Jeudi 28 avril de 15h à 17h



Premier bilan

- Plus de 80 postes proposés
- 14 entreprises participantes – 7 à Meyssac et 9 à Argentat (2 ayant participé aux deux sessions)
- 42 candidats – 25 à Meyssac et 17 à Argentat
- 88 entretiens – 51 à Meyssac et 37 à Argentat
- Des partenaires mobilisés : Communautés de Communes, Office de Tourisme, Pôle Emploi, Cap Emploi, Mission Locale, Département



*L'offre et la demande en
hébergement pour les
saisonniers, alternants et
stagiaires*



Problématique

- Un manque de logements appropriés aux besoins et attentes des saisonniers, alternants et stagiaires
 - ❖ Problème confirmé par la grande majorité des employeurs
 - ❖ Les autres sont les employeurs qui recrutent des locaux ou mettent à disposition un logement

Objectifs

- **Quantifier** le besoin en hébergement temporaire ;
- **Qualifier** le besoin en hébergement temporaire (type de logements, prix, etc.) ;
- Etudier les **pistes d'actions possibles** à mettre en place sur le territoire.
 - *Internat ?*
 - *Logement chez l'habitant ?*
 - *Aires d'accueil ?*

Méthodologie

1.

- Benchmarking : *Comment fait-on ailleurs ?* (avril)

2.

- Entretiens exploratoires auprès des entreprises (5 environ, courant mai)

3.

- Questionnaire en ligne (juin)

4.

- Analyse des données (juillet)

5.

- Etude des possibilités d'actions (août)

*Un comité de pilotage aura lieu **fin juin** pour vous tenir au courant de l'avancée de l'étude et le rendu final est prévu pour début septembre.*

Financement de l'animation du Projet Alimentaire Territorial- 2022

Dans le cadre du Contrat de développement et de transitions 2022-2028 Vallée de la Dordogne Corrézienne, la Région Nouvelle-Aquitaine a renouvelé son soutien l'ingénierie dédiée à l'émergence du Projet Alimentaire Territorial pour l'année 2022.

La participation financière de la Région Nouvelle-Aquitaine est de 40 % maximum d'un ETP.

La feuille de route concernant le soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine à l'animation du Projet Alimentaire Territorial de la Vallée de la Dordogne Corrézienne est jointe à la présente délibération.



Financement de l'animation du Projet Alimentaire Territorial- 2022

Plan de financement prévisionnel Animation PAT 2022 (01/01/2022– 31/12/2022)				
Dépenses prévisionnelles (montant HT)		Financiers publics	Taux d'intervention	Recettes prévisionnelles (montant HT)
Chargé de mission (Salaire chargé)	40 000,00 €	Programme LEADER	20,00 %	8 000,00 €
		DRAAF Nouvelle-Aquitaine	20,00 %	8 000,00 €
		Région Nouvelle-Aquitaine	40,00%	16 000,00 €
		Total aides publiques	80,00 %	32 000,00 €
		Total autofinancement PETR	20,00 %	8 000,00 €
Total Dépenses prévisionnelles	40 000,00 €	Total Recettes prévisionnelles	100,00 %	40 000,00 €



Financement de l'animation du Projet Alimentaire Territorial- 2022

Il est proposé au Comité syndical de :

- **VALIDER** la démarche et les propositions,
- **APPROUVER** le plan de financement prévisionnel,
- **AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter des demandes de subventions auprès de l'Etat/DRAAF Nouvelle-Aquitaine, de la Région Nouvelle-Aquitaine et du GAL Vallée de la Dordogne Corrézienne,
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision,
- **INSCRIRE** les crédits correspondants aux budgets.
- **CHARGER** Monsieur le Président de conduire le projet de PAT.

RESULTAT DU VOTE:

Mon panier fermier

Distribution effective au 18/05/2022 :

- 1750 exemplaires distribués environ / 3 500
- Distribution effective à/aux :
 - ✓ 61 producteurs de l'annuaire (3 restants à distribuer)
 - ✓ Associations de panier de l'annuaire
 - ✓ Elus du territoire et institutionnels
 - ✓ Sièges et antennes des communautés de communes
 - ✓ Communes
 - ✓ Bureaux de l'Office de Tourisme Vallée de la Dordogne
 - ✓ Membres du conseil de développement du PETR
 - ✓ Maisons de Département
 - ✓ Quelques médiathèques/bibliothèques
 - ✓ Quelques gîtes et campings
 - ✓ ...

Réalisation d'une enquête de satisfaction en septembre 2022



Expérimentation restauration collective

Réunion de lancement organisée le 04 mars dernier à Monceaux-sur-Dordogne

Réalisation en cours des différents diagnostics (état des lieux technique et sanitaire, diagnostic sur l'approvisionnement, le gaspillage alimentaire et la nutrition) de 4 cuisines : EHPAD de St-Privat, cantines d'Albussac, de Monceaux-sur-Dordogne et de Sérilhac

En juin, organisation d'une journée de rencontres des 3 autres cantines de l'expérimentation : Le Pescher, St-Martin-la-Méanne et St-Privat



Janvier 2022						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			



Action(s) mise(s) en œuvre avec le soutien financier de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine



<http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

Réunions passées/à venir

04/05 dernier à La Chapelle-St-Géraud : Groupe de travail « Valorisation »
(propositions d'organisation de manifestations et de création de support)

11/05 dernier au Pescher : Groupe de travail « Logistique »

Juin 2022 :

- Rencontre de l'ensemble des cuisines de l'expérimentation
- Prochaine réunion du groupe de travail « Valorisation »
- *Reste à confirmer : Prochaine réunion du groupe de travail « Logistique »*

Début Juillet 2022 : Comité de pilotage PAT



Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales

Action(s) mise(s) en œuvre avec le soutien financier
de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine



<http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>



Stage Démarche Patrimoniale

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE



Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales





•Objectifs :

- Continuer la démarche patrimoniale déjà engagée sur le recensement du patrimoine
- Mettre en place un programme d'actions concrètes de mise en valeur

1 - Classe patrimoineS

- Organisation d'une **semaine de découverte du patrimoine** du territoire, par des élèves de l'école de Beaulieu-sur-Dordogne
- Mise en place du planning et création de fiches-type par journée (activités, intervention, déroulé de la journée)



Planning prévisionnel de la semaine

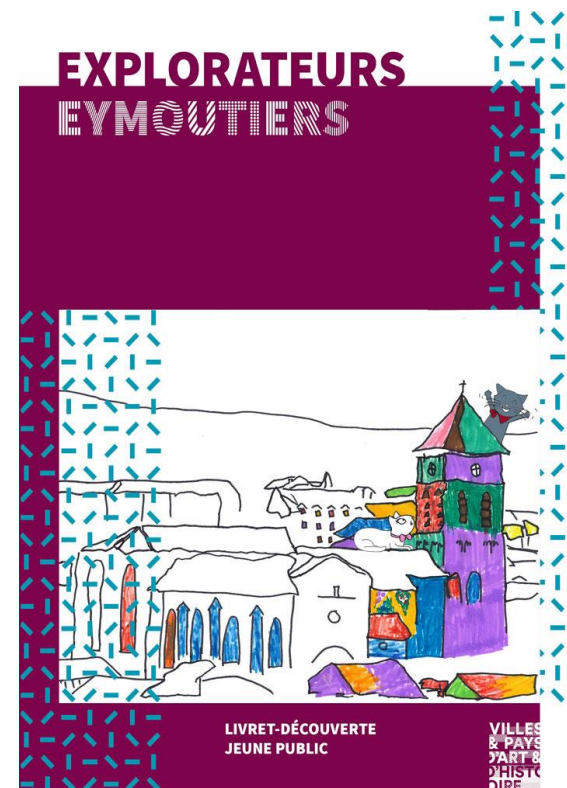
- **Journée Architecture – secteur Auriac**
Initiation à l'architecture et son vocabulaire, (techniques de construction, matériaux, etc.)
(intervention du CAUE19)
- **Journée Forêt et Biodiversité – secteur Camps**
Découverte de la biodiversité des forêts, première approche de la gestion forestière et des usages du bois
(intervention du CRPF, de l'ONF...)
- **Journée Beaulieu-sur-Dordogne**
Sentier de découverte de la ville, découverte des contes populaires et balade en gabare
- **Journée Agriculture et patrimoine culinaire – secteur à préciser**
Découverte de l'agriculture locale, visite d'une exploitation, atelier cuisine de plats traditionnels locaux

2 - Livret de découverte

Création d'un support matériel de présentation du patrimoine du territoire

Objectifs :

- Prolonger la dynamique en faveur des scolaires en invitant d'autres élèves du territoire à découvrir leur patrimoine
- Rappeler la richesse patrimoniale du territoire
- Permettre la mise en lumière d'un passé méconnu (ex : villages engloutis lors de la construction des barrages, bals traditionnels)



Exemple de livret-découverte du Pays d'Art et d'Histoire Monts et Barrages



Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales



3 - Recensement du patrimoine immatériel

➤ **Débuter** le recensement du patrimoine culturel immatériel

➤ **Méthodologie** : réalisation de fiches inventaires selon le modèle du Ministère de la Culture (localisation, description, contenu, etc.)

➤ **Domaines** :

- Pratiques sociales et festives (ex : le carnaval de Périgueux (Dordogne))
- Traditions et expressions orales (ex : les veillées de café en Bretagne)
- Pratiques physiques (ex : les joutes languedociennes)
- Arts du spectacle (ex : la pratique de la cabrette, ou musette)
- Jeux (ex : le jeu de pelote basque)
- Rituels (ex : les ostensions septennales limousines)
- Savoirs et savoir-faire (ex : les pratiques d'irrigation gravitaire du Briançonnais)

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

La pratique de la cabrette, ou musette



Identification

Pratique de la cornemuse du massif Central, dite cabrette ou musette.

Localisation

Régions principales :
Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie, Nouvelle-Aquitaine, Île-de-France et, plus largement, Europe

Départements principaux :
Aveyron, Cantal, Corrèze, Haute-Loire, Lot, Lozère, Puy-de-Dôme, Paris (petite et grande couronne)

Indexation

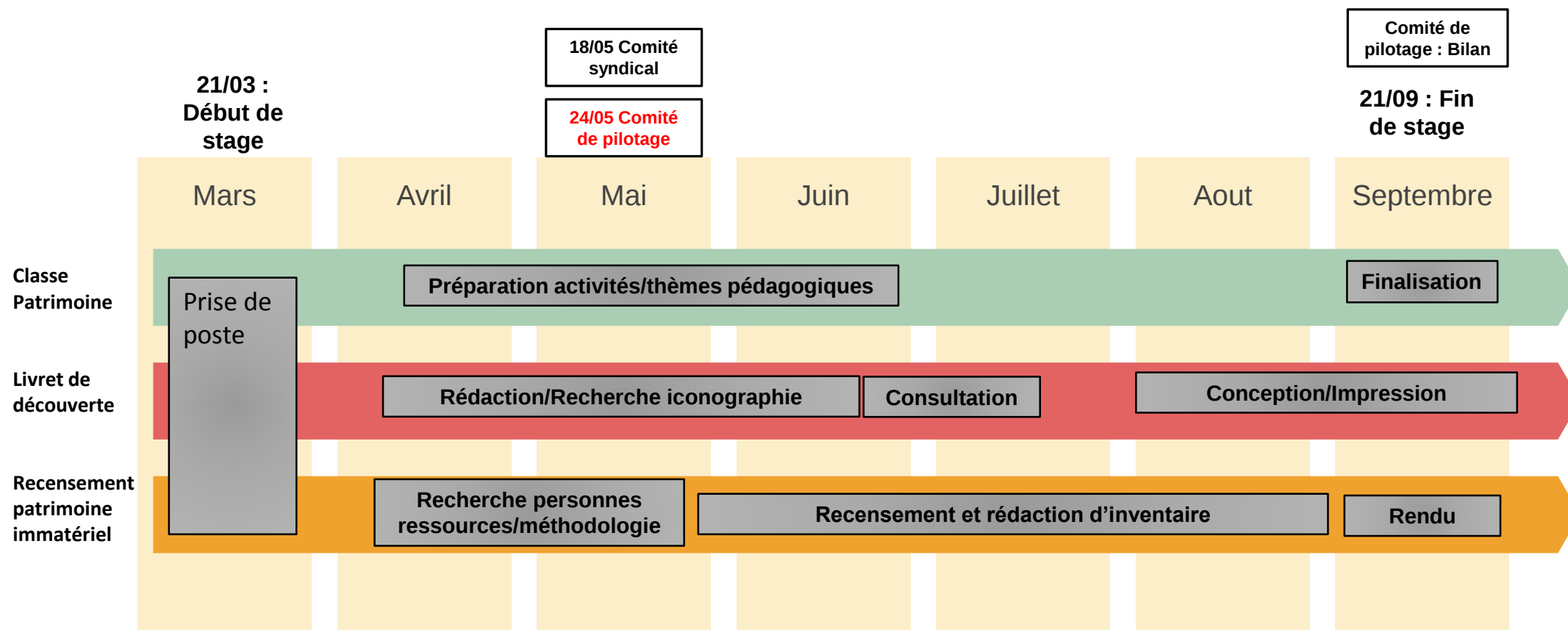
musiques, chants, danses, Auvergne, Rouergue, Aubrac, cabrette, musette



Exemple de fiche d'inventaire du patrimoine culturel immatériel



Planning prévisionnel stage Démarche patrimoniale



Contact :

Roxane Carrat-Pizzato

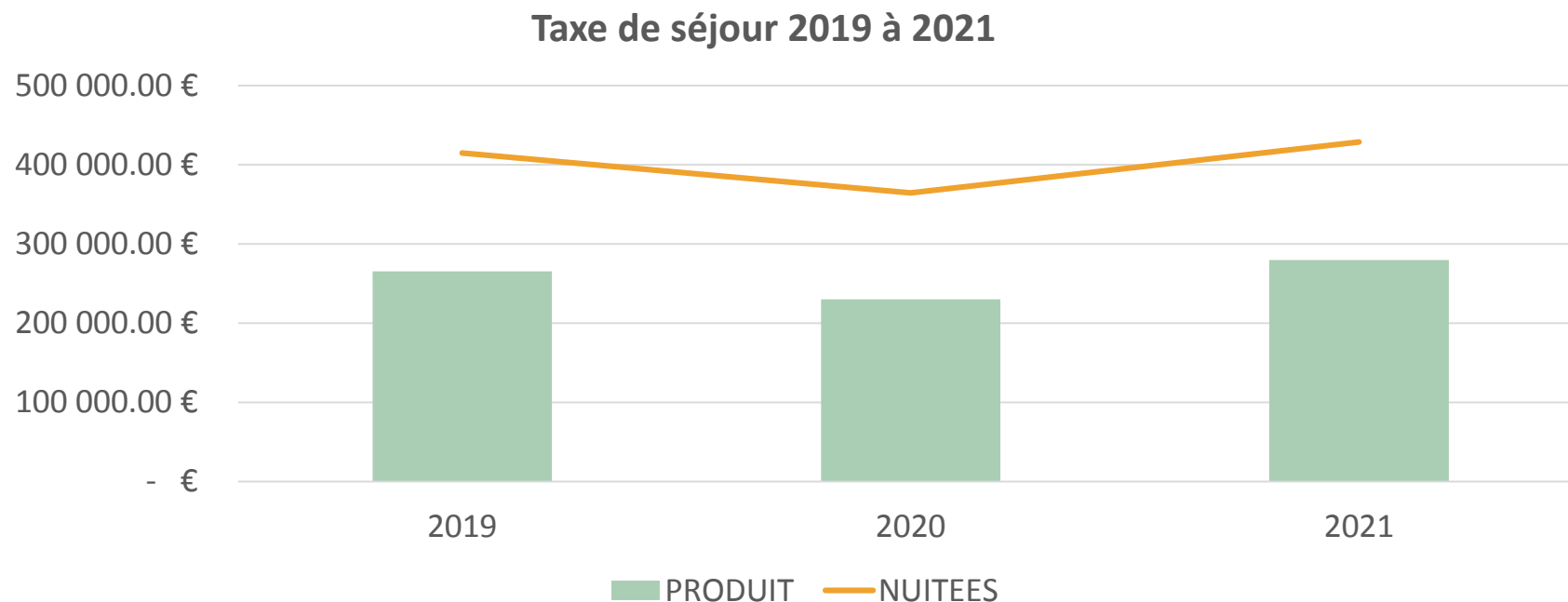
patrimoine@valleedordogne.org

05 55 84 01 69



Bilan de la taxe de séjour 2021

PETR - PRODUIT ET NUITEES - 2019 à 2021		
	PRODUIT	NUITEES
2019	265 562.24 €	415136
2020	230 007.35 €	364469
2021	279 824.05 €	428831



Bilan taxe de séjour 2021

au 22 avril 2022

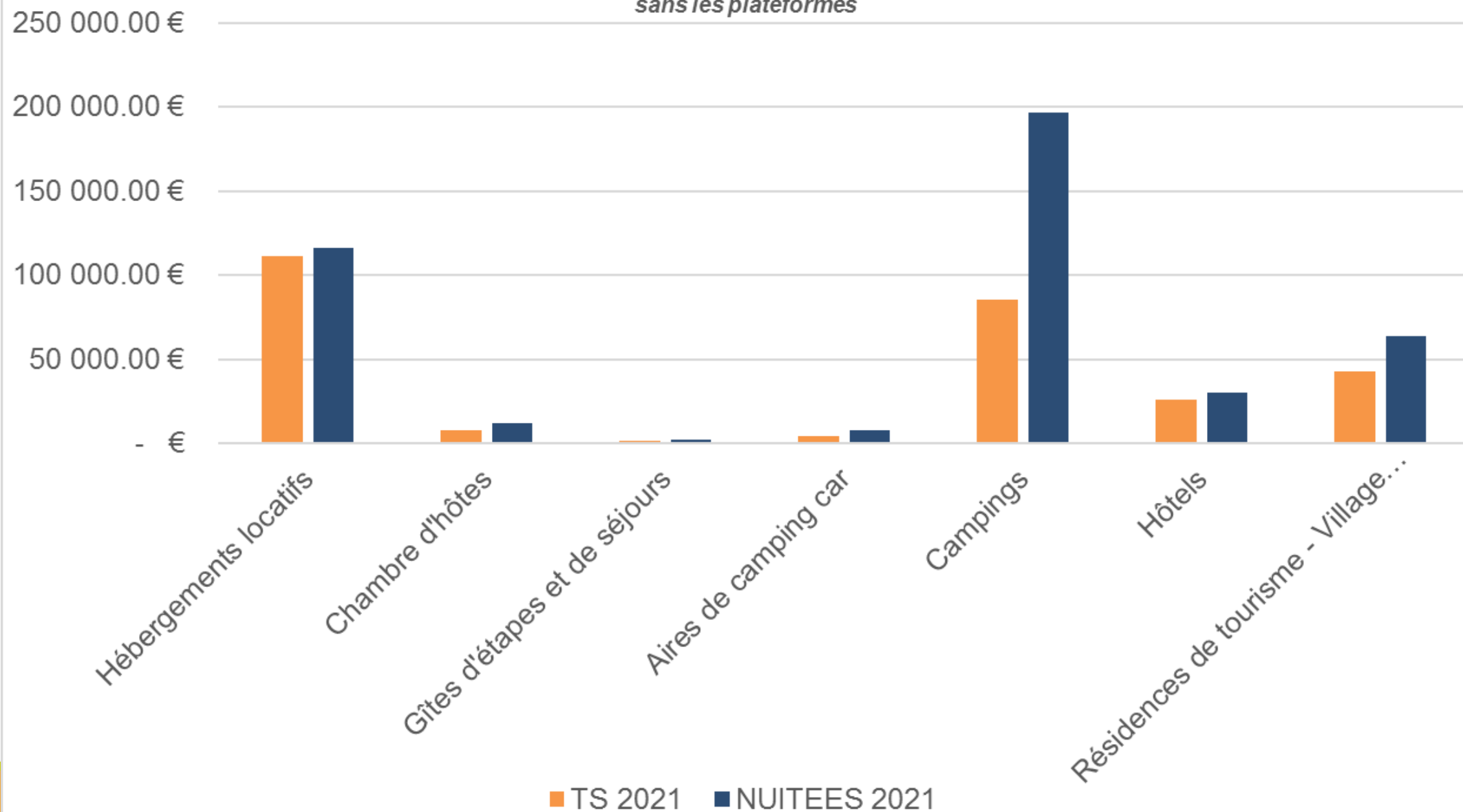
Types d'hébergements	TS 2019	NUITEES 2019	TS 2020	NUITEES 2020	TS 2021	NUITEES 2021
Hébergements locatifs	78 804.21 €	85930	82 914.25 €	94520	111 229.17 €	116084
Chambre d'hôtes	10 274.60 €	15687	8 479.10 €	12713	8 054.20 €	12046
Gîtes d'étapes et de séjours	3 384.72 €	5783	1 364.30 €	1955	1 600.20 €	2431
Aires de camping car	3 424.85 €	6228	5 448.30 €	9906	4 301.55 €	7821
Campings	81 457.30 €	187707	72 126.35 €	169418	85 395.25 €	196354
Hôtels	28 228.00 €	37467	24 864.60 €	21088	26 363.08 €	30234
Résidences de tourisme - Village de vacances	58 641.61 €	73885	34 810.45 €	20891	42 880.60 €	63861
TOTAUX	264 215,29 €	412 687	230 007,35 €	330 491	<u>279 824,05 €</u>	<u>428 831</u>
	TS 2019	NUITEES 2019	TS 2020	NUITEES 2020	TS 2021	NUITEES 2021
Dont Plateformes	49 030,62 €	47 722	58 383.86€	58 120	81 041,86 €	81 881



Authentique ...

Taxe de séjour PETR VALLEE DORDOGNE CORREZIENNE 2021

sans les plateformes



Taxe de séjour PETR VALLEE DORDOGNE CORREZIENNE

sans les plateformes

120 000.00 €

100 000.00 €

80 000.00 €

60 000.00 €

40 000.00 €

20 000.00 €

- €

Hébergements locatifs

Chambre d'hôtes

Gîtes d'étapes et de séjours

Aires de camping car

Campings

Hôtels

Résidences de tourisme - Village de...

■ TS 2019

■ TS 2020

■ TS 2021



Flux vision 2021



Questions diverses

PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne

COMITE SYNDICAL

18 MAI 2022

REYGADES

